



RCS : RENNES

Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00701

Numéro SIREN : 351 471 198

Nom ou dénomination : MARION METALLERIE

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2017 sous le numéro de dépôt 1883

AGRÈMENT DGFIP

1

BILAN - ACTIF

1883 DGFIP N° 2050-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS MARION METALLERIE** Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : **LES QUATRE VENTS 35135 CHANTEPIE** Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * **35147119800041** Néant ☐ *

DÉPÔT DU
01 MARS 2017
TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Exercice N clos le, 31/08/2016 Net 3		Exercice N-1 clos le, 31/08/2015 Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISÉ *	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement *	AB		AC				
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	41 116	AG	37 114	4 002	1 907	
		Fond commercial (1)	AH	56 111	AI		56 111	56 111	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	2 070	AK	172	1 898	2 001	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN	2 750	AO	423	2 327	2 602	
		Constructions	AP	88 113	AQ	7 740	80 373	85 264	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	327 593	AS	155 025	172 569	180 103	
		Autres immobilisations corporelles	AT	139 720	AU	76 476	63 244	28 245	
		Immobilisations en cours	AV		AW			934	
		Avances et acomptes	AX		AY				
	Immobilisations financières (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU	250	CV		250	250	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD	236	BE		236	236	
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	38 201	BI		38 201	38 090	
Total (II)		BJ	696 160	BK	276 950	419 210	395 743		
ACTIF CIRCULANT	Stocks *	Matières premières, approvisionnements	BL	50 543	BM	85	50 459	66 698	
		En cours de production de biens	BN	41 808	BO		41 808	15 669	
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	Créances	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			5 246	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	630 549	BY	9 115	621 434	358 235	
		Autres créances (3)	BZ	375 842	CA		375 842	217 110	
	Divers	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD	250 023	CE		250 023	400 023	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	161 490	CG		161 490	249 474		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	28 034	CI		28 034	19 915		
	Total (III)	CJ	1 538 289	CK	9 199	1 529 090	1 332 371		
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif (VI)	CN							
Total général (I à VI)		CO	2 234 449	1A	286 149	1 948 300	1 728 114		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) part à plus d'un an :		CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

 Pour identification

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS MARION METALLERIE

Néant ☐ *

				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :)	DA		219 080	219 080
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		201 932	201 932
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		21 908	21 908
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG		271 331	261 956
	Report à nouveau	DH		147 456	147 456
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		112 948	129 375
	Subventions d'investissement	DJ		37 948	41 384
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		1 012 603	1 023 091
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN		28 023	28 023
	TOTAL (II)	DO		28 023	28 023
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		253 666	228 784
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		433	83
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		41 444	4 542
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		408 654	301 970
	Dettes fiscales et sociales	DY		197 757	139 397
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		5 704	2 225
compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		16	
	TOTAL (IV)	EC		907 674	677 001
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		1 948 300	1 728 114
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1D			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1E			
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EF			
		EG			
		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

☒ Pour identification

formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS MARION METALLERIE		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	2 823 406	FE		FF	2 823 406	
		FG	186 981	FH		FI	186 981	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 010 387	FK		FL	3 010 387	
	Production stockée *					FM	26 139	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	4 056	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	11 658	
	Autres produits (1) (11)					FQ	23	
						FR	3 052 263	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	466 094	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	16 230	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 212 299	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	36 033	
	Salaires et traitements *					FY	836 046	
	Charges sociales (10)					FZ	278 783	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions *					GA	60 008
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC	6 819
							GD	
	Autres charges (12)					GE	7	
						GF	2 912 318	
						GG	139 944	
					GH			
					GI			
					GJ	3 389		
					GK	137		
					GL	7 716		
					GM			
					GN			
					GO			
					GP	11 242		
					GQ			
					GR	3 461		
					GS			
					GT			
					GU	3 461		
					GV	7 781		
					GW	147 725		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)							
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)							
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							
	Reprises sur provisions et transferts de charges							
	Différences positives de change							
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							
	Intérêts et charges assimilées (6)							
	Différences négatives de change							
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

 Pour identification

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS MARION METALLERIE

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	10 801		1 432
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	10 801		1 432
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	35		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 595		2 604
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 630		2 604
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	8 171		-1 172
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			7 526
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	42 948		48 193
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 074 305		2 674 556
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 961 357		2 545 181
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	112 948		129 375
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	1G			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1H			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	1J	3 389		3 485
	(9) Dont transferts de charges	1K			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	HX			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	11 583		9 882
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	A3			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	A4			
	Charges et pdts nets de cession		Exercice N		
	Quote part de subvt.		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Autres pdts except				
	pénalités				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

 Pour identification

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I - FAITS CARACTÉRISTIQUES

Néant

II - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en presumant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2.2 - Méthode d'évaluation

Dans le cadre de l'application des nouvelles règles concernant les actifs (CRC 2002-10 et 2004-06), la méthode retenue est la méthode prospective. Cette méthode s'applique à compter de l'exercice 2005/2006. Le passé n'est pas remis en cause.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : la société n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de simplification énoncées dans le décret du 30 décembre 2005, la société a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2.2.1 - Immobilisations incorporelles

Les brevets et licences sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur une durée de vie moyenne de 1 an.

2.2.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations qui est en général :

- installations techniques matériel et outillage : linéaire ou dégressif entre 4 et 8 ans
- mobilier : linéaire entre 1 et 10 ans
- matériel de transport : linéaire entre 1 et 8 ans
- agencements : linéaire entre 7 et 10 ans
- matériel de bureau et informatique : linéaire ou dégressif de 3 à 5 ans.

2.2.3 - Immobilisations financières

Les titres de participation, les créances rattachées aux participations, les prêts, dépôts et cautionnements et autres créances immobilisées sont comptabilisés à leur coût historique. Si la valeur d'usage ou la valeur du marché est inférieure au coût historique, une dépréciation est constatée.

2.2.4 - Stocks, en cours et produits finis

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix connu.

Les travaux en cours sont valorisés au coût de production.

2.2.5 - Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale. Les créances douteuses ont été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.2.6 - Engagement en matière de retraite

La société n'a constitué aucune provision au titre des indemnités de départ en retraite à verser aux salariés en fin de carrière. Cependant des versements ont été effectué auprès du groupe Generali pour la catégorie des cadres et ETAM.

D'autre part, concernant les ouvriers, les indemnités de fin de carrière sont gérées par la Pro BTP.

2.2.7 - Régime d'intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place depuis le 01/09/2012. Les sociétés parties prenantes de cette convention sont détaillées ci-dessous. La société tête de groupe est SAS ASP.
Les produits ou charges d'impôt sur les sociétés sont comptabilisés en application de la convention d'intégration fiscale.

III - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 - Notes sur le bilan actif

Néant.

3.1.1 - État de l'actif immobilisé

Les variations de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

Libellés	Début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	84 977	14 320		99 297
Immobilisations corporelles	522 033	72 573	36 429	558 176
Immobilisations financières	38 576	111		38 687
TOTAL	645 585	87 004	36 429	696 160

3.1.2 - État des amortissements

Les variations des amortissements se présentent de la façon suivante :

Libellés	Valeur brute début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	24 958	12 329		37 287
Immobilisations corporelles	224 884	47 679	32 900	239 663
TOTAL	249 842	60 008	32 900	276 950

3.1.3 - État des créances sur actif circulant et immobilisé à la clôture de l'exercice

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 072 626 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	38 201		38 201
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	630 549	630 549	
Autres	83 706	83 705	
Groupe	292 136	292 136	
Charges constatées d'avance	28 034	28 034	
TOTAL	1 072 626	1 034 425	38 201
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

3.1.4 - Comptes de régularisation

Ils sont répartis dans les postes suivants :

- Clients produits non facturés	3 721
- Charges constatées d'avance	28 034
TOTAL	31 755

3.2 - Notes sur le bilan passif

3.2.1 - Capitaux propres

3.2.1.1 - Capital social

Le capital social est composé de 21 908 actions, d'une valeur de 10 €.



3.2.1.2 - Variation des capitaux propres

Montant des capitaux propres au 31/08/2015 avant résultat (hors subventions d'investissements et provisions réglementées)		852 331
Résultat de l'exercice précédent (2015)	129 375	
- distribution dividendes	120 000	
Montant à affecter aux capitaux propres	9 375	
- autres réserves		9 375
Montant des capitaux propres au 31/08/2016 avant résultat		861 706
- résultat de l'exercice		112 948
Montant des capitaux propres au 31/08/2016 après résultat		974 654

3.2.2 - État des échéances des dettes

Le total des dettes, à la clôture de l'exercice, s'élève à 907 674 €. Il comprend à hauteur de 254 100 €, des emprunts et dettes financières, dont les échéances sont les suivantes :

- à un an au plus	54 783
- à plus d'un an et cinq ans au plus	199 317
- à plus de cinq ans	

Toutes les autres dettes d'un montant de 653 575 € ont une échéance inférieure à un an.

3.2.3 - État des provisions



Désignations	31/08/2015	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/08/2016
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
- litiges commerciaux				
- litiges sociaux				
- pertes sur filiales				
- litiges risque client/produit				
- risque non réalisation				
Provisions pour dépréciation				
- sur créances clients	2 381	6 734		9 115
- sur stocks	75	84	75	85
TOTAL	2 456	6 818	75	9 199

3.2.4 - Charges à payer

- Intérêts courus à payer	433
- Fournisseurs factures non parvenues	47 802
- Clients avoirs à établir	2 658
- Personnel charges à payer	11 970
- Organismes sociaux charges à payer	10 943
- État charges à payer	10 176

TOTAL **83 982**

3.2.5 - Composition du capital social

Élément	Nombre	Valeur nominale
1. actions / parts sociales composant le capital social du début de l'exercice	21 908	10
2. actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
3. actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4. actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	21 908	10

3.2.6 - Éléments concernant les entreprises liées et les participations

	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
ÉLEMENTS DE L'ACTIF		
Créances clients et comptes rattachés	42 203	
Comptes courants débiteurs ASP	287 777	
Comptes courants débiteurs PLBIM	969	
ÉLEMENTS DU PASSIF		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 429	16 320

3.3 - Notes sur le compte de résultat

3.3.1 - Ventilation de l'effectif moyen

Nature	31/08/2015	31/08/2016
- Cadres	2	2
- Employés	4	4
- Ouvriers	19	17
- Apprentis	1	
TOTAL	26	23

3.3.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Désignation	Montant avant impôt	Impôt	Montant net (avant participation)
Résultat courant	147 725	42 948	104 777
Résultat exceptionnel	8 171		8 171

3.3.3 - CICE

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) a été provisionné et comptabilisé dans les comptes annuels pour un montant de 37 896 €.

Il a été enregistré en diminution des charges de personnel, comme l'autorise la note d'information de l'Autorité des Normes Comptables de février 2013.

Le CICE représente, au titre de l'année civile 2015, un montant de 36 767 €.

Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. A cet effet, il est affecté au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, et de reconstitution du fonds de roulement.

3.4 - Engagements financiers et autres informations

3.4.1 - Honoraires commissaires aux comptes

Mission Légale	3 790
Mission Conseil	

3.5 - Autres informations selon les tableaux ci-joints

- Tableau des emprunts
- Tableau des créances douteuses

TABLEAU DES EMPRUNTS

Organisme - Objet Capital - Taux Garantie	Début / Fin Durée Échéance	Solde au 01/09/2015 + Nouveaux Emprunts	Rembourse ment sur la période	Capital restant dû				Intérêts hors bilan
				Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
CMB 200KE LIGNE PEINTURE CMB 200KE LIGNE PEINTURE 200 000 1,25 %	Du 30/05/2015 au 30/11/2021 78 Mois	179 398	-27 771	151 628	28 120	123 508		4 708
NANTISSEMENT DE MATERIEL ET OUTILLAGE	2 488							
CMB 30KE AGENCEMENT CMB 30KE Agencement 30 000 2,30 %	Du 30/11/2014 au 30/11/2019 60 Mois	25 717	-5 827	19 890	5 962	13 927		772
Néant	530							
REGION BRETAGNE AVCE REGION BRETAGNE AVCE 23 669 0,00 %	Du 30/07/2015 au 30/07/2016 12 Mois	23 669	-1 183	22 486	4 734	17 752		
	1 183							
CMB 38KE 3 VEHICULES CMB 38KE 3 VEHICULES 38 000 1,15 %	Du 27/10/2015 au 30/09/2020 59 Mois	38 000	-6 804	31 196	7 505	23 691		
Néant	652							
CMB 8.35KE MATERIEL ROULANT CMB 8.35KE MATERIEL ROULANT 8 350 0,90 %	Du 01/05/2016 au 30/03/2019 35 Mois	8 350	-1 146	7 204	2 769	4 435		
Néant	235							
CMB 8.3KE OUTILLAGE CMB 8.3KE OUTILLAGE 8 300 0,95 %	Du 19/07/2016 au 30/06/2020 47 Mois	8 300	-340	7 960	2 049	5 912		
Néant	176							
CMB 16.22KE MATERIEL CMB 16.22KE MATERIEL 16 220 0,95 %	Du 06/10/2015 au 30/09/2020 60 Mois	16 220	-2 916	13 304	3 211	10 093		
Néant	277							
324 539	TOTAUX	299 654	-45 988	253 666	54 349	199 317		5 479

 Pour identification

MARION MÉTALLERIE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 219.080 euros
Les Quatre Vents
35135 CHANTEPIE

RCS RENNES 351 471 198

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 23 FÉVRIER 2017

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

de l'exercice clos le 31 août 2016

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice qui s'élève à 112.948 euros de la manière suivante :

. à hauteur de	110 .000 euros
à l'associée unique à titre de dividendes	
. le solde, soit	2.948 euros
au compte "Autres Réserves", ledit compte étant corrélativement porté de 271.331 euros à 274.279 euros	
Total égal au bénéfice de l'exercice, ci	112.948 euros

Cette distribution intervient dans le cadre du régime de groupe défini aux articles 223 A et suivants du code Général des Impôts.

En application des dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Associée unique prend acte que :

- le montant des dividendes distribués éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3 dudit Code s'élève à 0 Euro ;
- le montant des dividendes distribués non éligible audit abattement s'élève à 110.000 euros.

Ce dividende sera payé au siège social à compter de ce jour et au plus tard le 31 mai 2017.

PLB

Déclaration visée par l'article 243 bis du code général des impôts

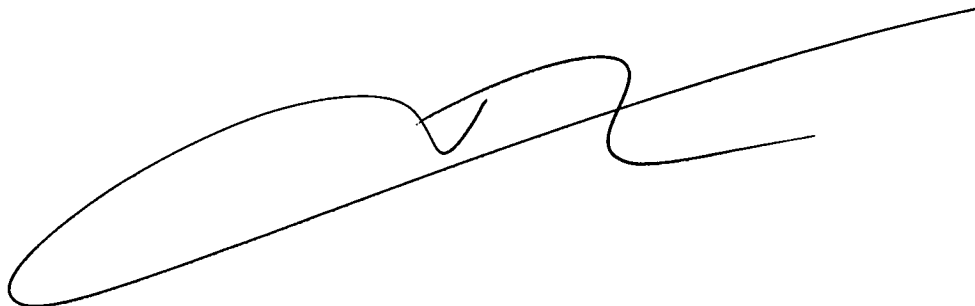
L'Associée unique reconnaît, en outre, que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les rapports présentés mentionnent que pour les trois exercices précédents, le montant des revenus distribués éligibles à la réfaction de 40 % et le montant des revenus distribués non éligibles à cette réfaction ont été les suivants :

Exercice	Dividende global	Montant éligible à la réfaction de 40 %	Montant non éligible à la réfaction de 40 %
2012-2013	220.000 €	0 €	220.000 €
2013-2014	210.000 €	0 €	210.000 €
2014-2015	120.000 €	0 €	120.000 €

Vote de l'Associée unique du 23 février 2017

Décision adoptée par l'Associée unique.

Certifié conforme
Le Président





CONSEIL | EXPERTISE COMPTABLE | AUDIT

MARION METALLERIE

SAS au capital de 479 960 464 €

**Siège social : LES QUATRE VENTS
35135 CHANTEPIE**

351 471 198

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/08/2016

Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/08/2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MARION METALLERIE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre société à la fin de cet exercice.

II. – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui conserve le poste des « stocks », « créances clients » et « trésorerie ».

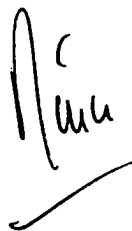
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à RENNES, le 8 Février 2017
Le Commissaire aux comptes
INITIA, représenté par



ERIC MENER